

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2012**

N°3 :

OBJET : Point financier / budgétaire

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président

Etat

- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région
- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville de Salins-les-Bains

- M. Claude JOURDANT, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux
- M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

- M. Daniel BLONDEY, responsable technique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Jacques BREUIL
- M. Jacques MAURICE a donné pouvoir à M. Claude JOURDANT
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Bertrand SUCHET a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Loïc NIEPCERON

Absents excusés :

- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

I. Renouvellement d'une ligne de Trésorerie pour 2013

Une ligne de Trésorerie avait été souscrite en 2012 par l'EPCC pour un montant de 350 000 euros.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Le contrat passé arrivant à échéance au 10 janvier 2013, une consultation doit être lancée pour permettre à notre Etablissement de souscrire une nouvelle ligne de Trésorerie pour l'année 2013, pour un montant de 350 000 euros.

Les critères de sélection des offres par ordre de priorité seront les suivants :

- Les conditions financières proposées (marges, index, calculs des intérêts, commissions éventuelles).
- La valeur technique de chaque offre et la souplesse d'utilisation de la ligne de trésorerie (gestion dématérialisée pour effectuer des tirages/remboursements, suivi interactif des mouvements...).

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans d'autoriser la Directrice à procéder au renouvellement et à l'utilisation d'une ligne de Trésorerie concernant l'année 2013 pour un montant de 350 000 euros après mise en concurrence d'établissements bancaires, sur la base de critères de jugements tels que définis supra.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

AUTORISE à l'unanimité d'autoriser la Directrice à procéder au renouvellement et à l'utilisation d'une ligne de Trésorerie concernant l'année 2013 pour un montant de 350 000 euros après mise en concurrence d'établissements bancaires, sur la base de critères de jugements tels que définis supra.

II. Révision de la politique tarifaire 2013

Pour répondre aux contraintes financières fortes des exercices comptables à venir, une réflexion sur l'évolution des tarifs de la Saline (billetterie et réceptif) est nécessaire. Une étude comparative avec d'autres sites aux niveaux régional, national et international a été réalisée en interne.

1 – Billetterie du service Musées / Patrimoine

Au vu des conclusions de cette étude interne, il est proposé d'augmenter le tarif d'entrée de 1,30 € en moyenne, tout en maintenant notre politique tarifaire volontariste en faveur des familles et des abonnés. Cette évolution des tarifs permettrait d'augmenter de 127,4 k€ les recettes du service « Musées / Patrimoine » (intégré dans la proposition budgétaire jointe au présent rapport). Une grille détaillant les nouveaux tarifs proposés est annexée au rapport.

2 – Hébergement et location de salles

Les tarifs actuels du département réceptif sont le fruit de l'histoire de l'établissement. Il existe aujourd'hui tellement de catégories de tarifs et de réductions diverses que l'établissement des devis à destination de nos clients occupe 1,5 postes à temps plein à la Saline. La complexité du système tarifaire en place induit un temps de réalisation de devis qui dépasse parfois les 35 minutes.

Au-delà du coût de personnel qu'il engendre, ce système tarifaire est étonnant à plus d'un titre car il ne ressemble à aucun autre système observé chez les établissements comparables en Franche-Comté et au-delà.

A titre d'exemples, en ce qui concerne l'hébergement de touristes individuels :

- Les tarifs d'hébergement à la Saline sont établis par chambre, et non par personne, comme c'est le cas partout ailleurs.
- Pour les touristes individuels, il existe normalement deux catégories de prix pour les chambres : l'un à 70 € pour des chambres de standing correct, et l'autre à 82 € pour des chambres plus confortables. Or, depuis l'aménagement des chambres façon Wilmotte, certaines chambres de catégories différentes sont en réalité de confort tout à fait comparable (surface, équipements, décoration). Le CDT du Doubs partage notre avis à ce sujet.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

- Il n'existe pas de distinction de tarif entre une chambre single et une chambre twin. Les personnes prenant une chambre twin payent actuellement le même prix à deux qu'une personne seule dans une chambre single, si ces deux chambres sont classées dans la même catégorie.
- Il n'existe pas à ce jour de modalité de remise qui tienne compte du nombre de nuitées des clients (pour les séminaires d'entreprise par exemple). Cela pourrait pourtant être un levier puissant de fidélisation de nos clients.

Pour la location de salles de séminaires, comme pour l'hébergement, il existe une longue liste de catégories de remise (5 au total, allant de la gratuité complète à -15%) s'appliquant en fonction du statut des clients, et non de leur fidélité ou de leur volume de locations. Le contenu de cette liste, validée par les précédents Conseils d'Administration, s'explique principalement par l'histoire des partenariats de la Saline. Une partie de ces partenariats est aujourd'hui obsolète, de nouveaux ont pris leur place sans que cette liste n'ait évolué en conséquence, générant ainsi des incohérences dans notre politique tarifaire.

Il est suggéré de faire évoluer la politique tarifaire des activités d'hébergement et de location de salles en proposant une harmonisation des catégories de remise commerciale.

Pour établir ces propositions, une étude comparative a été menée auprès d'autres sites d'hébergement et de patrimoine comparables, en France et en Europe.

Les résultats de cette étude montrent que, dans ces établissements :

- Aucune remise ne dépasse 10% du tarif plein
- Les remises ne sont jamais accordées en fonction du statut des clients mais uniquement en fonction de leur volume de location ou de leur fidélité. Certains établissements, comme l'Abbaye de Valloire, expliquent qu'ils ne pratiquent pas de remise car l'ensemble de leurs bénéfices sont alloués 1) à la préservation du patrimoine dont ils ont la charge et 2) à différentes activités sociales (préventorium, dispensaires, accueil d'enfants, colonies de vacances) tout au long de l'année.

Au vu de ces résultats, il est proposé que les remises offertes par la Saline reposent à l'avenir sur 2 critères simples :

- Pour les structures s'engageant à réserver entre 100 et 300 nuitées sur l'année, une remise de 5% serait proposée. A partir de 300 nuitées annuelles, la remise passerait à 10%.
- Pour les structures avec lesquelles un véritable partenariat se noue (échange de services, coopération), une remise de 15% serait proposée. Néanmoins, l'objectif étant de faire exister ces partenariats, la Direction de l'EPCC jugera de l'opportunité de faire preuve de plus de souplesse dans le cas de partenariats indispensables au fonctionnement et au développement de la Saline.

En ce qui concerne les collectivités publiques membres de l'EPCC, une convention indiquant le pourcentage de remise sera établie entre l'EPCC et chacune des collectivités territoriales ou le Ministère de la Culture. En ce qui concerne l'Université de Franche-Comté, la question doit être discutée avec la Directrice afin d'une règle pérenne soit actée.

D'autre part, pour dynamiser les ventes et en simplifier la gestion, des formules de tarifs forfaitaires peuvent être mises en place.

Ainsi, un forfait « Séminaire résidentiel » à destination des entreprises et des organisations publiques comprendrait :

- L'hébergement en chambre single ou twin,
- Un petit déjeuner-buffet,
- 2 repas (entrées, plat, dessert et café),
- 2 pauses café et viennoiseries/biscuits,
- La mise à disposition d'une salle de séminaire équipée

Pour un tarif de 182€ par jour et par personne en chambre single, et 155€ par jour et par personne en chambre twin.

De la même façon, un forfait « Journée d'étude » comprendrait :

- Un déjeuner (entrée, plat, dessert, café),
- 2 pauses café et viennoiseries/biscuits,
- La mise à disposition d'une salle de séminaire équipée

Pour un tarif de 70€ par personne.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

En ce qui concerne les services d'hébergement individuel, le tarif par personne d'une chambre single serait de 82€ et d'une chambre twin de 55€.

Ces tarifs correspondent à la moyenne des tarifs proposés dans la région dans des sites proposant le même type de service que la Saline.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans d'adopter les nouveaux tarifs proposés pour la billetterie du service « Musées / Patrimoine » pour une application en 2013 ; d'adopter les nouveaux tarifs et modalités de remise proposés pour le département réceptif pour une application en 2013, d'autoriser la directrice à conventionner avec les collectivités publiques membres de l'EPCC le pourcentage de remise qui leur serait appliqué.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés pour la billetterie du service « Musée / Patrimoine » pour une application en 2013.

ADOpte à l'unanimité les nouveaux tarifs et modalités de remise proposés pour le département réceptif pour une application en 2013.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

III. Budget primitif 2013

EPCC SALINE ROYALE 25 BUDGET PRINCIPAL SALINE ROYALE BP 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 948 562,00	0,00	1 453 639,25	1 453 639,25	1 453 639,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 325 116,00	0,00	2 231 446,75	2 231 446,75	2 231 446,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 570,00	0,00	33 592,00	33 592,00	33 592,00
Total des dépenses de gestion des services		4 306 248,00	0,00	3 718 678,00	3 718 678,00	3 718 678,00
66	Charges financières	10 121,28	0,00	9 088,27	9 088,27	9 088,27
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	5 900,00	5 900,00	5 900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	16 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	30 000,00	0,00	1 001,73	1 001,73	1 001,73
022	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 370 369,28	0,00	3 740 668,00	3 740 668,00	3 740 668,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	93 000,00	0,00	80 155,00	80 155,00	80 155,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		93 000,00	0,00	80 155,00	80 155,00	80 155,00
TOTAL		4 463 369,28	0,00	3 820 823,00	3 820 823,00	3 820 823,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 820 823,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	190 102,48	0,00	211 400,00	211 400,00	211 400,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 709 000,00	0,00	1 705 825,00	1 705 825,00	1 705 825,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 083 263,00	0,00	1 794 312,00	1 794 312,00	1 794 312,00
75	Autres produits de gestion courante	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
Total des recettes de gestion des services		3 983 765,48	0,00	3 712 937,00	3 712 937,00	3 712 937,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	370 822,30	0,00	13 755,00	13 755,00	13 755,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	12 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 366 631,78	0,00	3 726 692,00	3 726 692,00	3 726 692,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	96 737,50	0,00	94 131,00	94 131,00	94 131,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		96 737,50	0,00	94 131,00	94 131,00	94 131,00
TOTAL		4 463 369,28	0,00	3 820 823,00	3 820 823,00	3 820 823,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 820 823,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	-13 976,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	---

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

EPCC SALINE ROYALE 25 BUDGET PRINCIPAL SALINE ROYALE BP 2013

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réallier N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	31 910,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	93 452,50	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	125 362,50	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 200,00	0,00	37 200,00	37 200,00	37 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 200,00	0,00	42 700,00	42 700,00	42 700,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	168 562,50	0,00	182 700,00	182 700,00	182 700,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	96 737,50		94 131,00	94 131,00	94 131,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	96 737,50		94 131,00	94 131,00	94 131,00
	TOTAL	265 300,00	0,00	276 831,00	276 831,00	276 831,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 276 831,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réallier N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	169 000,00	0,00	193 845,00	193 845,00	193 845,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	169 000,00	0,00	193 845,00	193 845,00	193 845,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 300,00	0,00	2 831,00	2 831,00	2 831,00
	Total des recettes financières	3 300,00	0,00	2 831,00	2 831,00	2 831,00
4582	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	172 300,00	0,00	196 676,00	196 676,00	196 676,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	93 000,00		80 155,00	80 155,00	80 155,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	93 000,00		80 155,00	80 155,00	80 155,00
	TOTAL	265 300,00	0,00	276 831,00	276 831,00	276 831,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 276 831,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	-13 976,00
---	------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 166 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans d'adopter le budget primitif 2013, tel que figurant en pièce jointe au rapport sous forme de maquette budgétaire.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

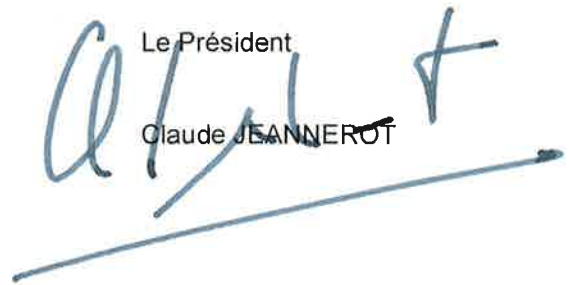
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2013, tel que figurant en pièce jointe au rapport sous forme de maquette budgétaire.

Le Président

Claude JEANNEROT



EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 11.02.13
Et de la publication le : 11.02.13

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 FEV. 2013